

CONTRAT DE SERVICE DE TÉLÉCOMMUNICATION SANS-FIL

Forfaits exclusifs offerts par PAGU INC. (avec un contrat de 3 ans) à travers le réseau Rogers communication

Veuillez choisir l'un des forfaits suivants :

	Votre choix : 59.00 \$ + tx	Votre choix : 69.00 \$ + tx	Votre choix : 79.00 \$ + tx
Appels locaux Québec	Illimité	Illimité	Illimité
SMS / MMS	National illimité	National illimité	National illimité
Donnée	1 Go	3 Go	5 Go
Appels interurbains Canada à la minute	0,10 \$	500 min. au Canada	Illimité en Amérique du Nord
Tarif additionnel Canada	0,10 \$	0,10 \$	S.O.
Interurbain USA	0,20 \$	0,20 \$	S.O.
Messagerie vocale	De base	Évolué	Évolué
SMS / MMS à l'international	N/A	N/A	Illimité du Canada vers les États-Unis
Frais de mise en service	0,000 \$	0,000 \$	0,000 \$
Renvoi d'appel	2 500 minutes	2 500 minutes	2 500 minutes
Appel en groupe	Inclus	Inclus	Inclus
Affichage nom et numéro	Incluse	Incluse	Incluse
Mise en attente	Incluse	Incluse	Incluse
Données additionnelles	5 \$ pour 500 Mo	5 \$ pour 500 Mo	5 \$ pour 500 Mo
Données additionnelles mise en commun	0,02 \$ le MO	0,02 \$ le MO	0,02 \$ le MO

Téléphone sans-fil (avec un des forfaits ci-haut et un contrat de 3 ans)

Consultez le site WWW.ROGERS.COM pour obtenir de plus amples renseignements sur ces téléphones et sur les couvertures de réseaux.

Veuillez indiquer le téléphone sans-fil de votre choix : _____

Information sur l' **abonné (e)**

M. Mme. Nom : _____ Prénom : _____

Fournisseur actuel de téléphone : _____

Numéro de téléphone actuel (à transférer) : () _____

Numéro de compte du fournisseur actuel : _____

Mot de passe relié au compte de votre fournisseur actuel (s' il y a lieu) : _____

1. DESCRIPTION DES SERVICES

Les offres ici présentées sont d'une durée limitée, valables pour les nouvelles activations seulement, et peuvent être modifiées sans préavis. Les taxes sont en sus.

Les frais mensuels de récupération des coûts gouvernementaux et réglementaires au Québec sont **inclus**.

Les prix des téléphones sont valables pour les nouvelles activations avec un contrat d'une durée de 3 ans. Les prix réguliers de ces téléphones varient selon la gamme de prix de Rogers communication. En cas de résiliation du contrat avant terme, ces prix servent à déterminer les bénéfices économiques obtenus par le Client.

Les frais de temps d'antenne additionnel, les frais de transmission de données, les frais d'interurbain, les frais d'itinérance, les frais liés aux options et les taxes **sont en sus et facturés mensuellement.**

Les prix des téléphones sont valables pour les nouvelles activations avec un contrat d'une durée de **3 ans.**

Pour les frais reliés aux appels internationaux, et les frais d'itinérance à l'international, veuillez consulter le site www.rogers.com pour obtenir de plus amples enseignements.

Vous êtes responsable de tous les frais reliés aux services, y compris, entre autres, les frais de temps d'antenne, d'interurbain, d'itinérance, d'utilisation des données et de service mensuel

2. CLAUSES SPÉCIFIQUES

- 2.01 Si vous demandez que soit transféré à ROGERS un numéro de téléphone qui vous est actuellement attribué par votre fournisseur de services, vous déclarez et confirmez avoir le droit de faire une telle demande et vous autorisez ROGERS à présenter, en votre nom, la demande de transfert entrant à l'autre fournisseur de services et à communiquer à ce dernier votre nom, votre numéro de téléphone, votre adresse et toute autre information personnelle pertinente à la demande de transfert. Vous acceptez de remplir et de signer un formulaire de demande, s'il y a lieu. Vous devez payer toutes les sommes dues sur votre compte chez l'autre fournisseur de services, y compris les frais de résiliation anticipée, s'il y a lieu.
- 2.02 Si vous désirez transférer votre numéro de téléphone sans fil à un autre fournisseur de services, alors, pourvu que votre compte et votre numéro de téléphone soient actifs, vous devez payer tout ajustement du prix de l'entente de service, plus les taxes applicables, résultant de l'annulation de vos services. Nous pourrions devoir vous contacter relativement à une demande de transfert sortant, pour apporter des ajustements à votre forfait, à votre compte, à votre facture ou à vos services en raison de la demande de transfert sortant ou de l'annulation des services, et vous acceptez d'être contacté par nous.

3. SUSPENSION OU ANNULATION (RÉSILIATION) DU CONTRAT DE SERVICE

3.01 Résiliation unilatérale par le client :

Le contrat de service de téléphonie peut être résilié en tout temps par le Client, en fournissant à PAGU un préavis écrit de trente (30) jours au service à la clientèle. Vous serez responsable du paiement pour les services utilisés jusqu'au moment de la désactivation du service. Vous ne recevrez aucun remboursement pour les unités de temps d'antenne ou de données. De plus, dans le cas où un rabais a été accordé lors de l'achat ou l'obtention d'un équipement, une indemnité de résiliation sera applicable si le contrat est résilié avant terme. Le calcul de cette indemnité sera fait selon la formule suivante :

Indemnité maximale de résiliation = (rabais sur le prix du bien) – (rabais sur le prix du bien X nombre de mois entièrement écoulé / durée du contrat.

3.02 Suspension ou résiliation par PAGU :

PAGU peut suspendre le service ou résilier votre contrat immédiatement, sans avis et sans responsabilité de la part de PAGU, si vous utilisez les services à mauvais escient ou si vous en abusez ou encore si vous contrevenez à quelque modalité que ce soit du présent contrat, y compris, entre autres, **si vous négligez de payer les frais de services dus à PAGU.** Tout solde non payé après la date d'échéance sera de plus soumis à des frais de paiement tardif de 1,5 % par mois, composés mensuellement (18 % par année) jusqu'au paiement complet. **Un compte en souffrance peut entraîner l'annulation du service ou de l'ensemble des services offerts par PAGU.**

Si, pour quelque motif que ce soit, votre service est annulé avant la fin du terme de contrat de service, les frais d'annulation et de pénalité seront calculés en respectant la *Loi sur la protection du Consommateur* (particulièrement les articles 214.1 à 214.11 reliés aux contrats à exécution successive de service fourni à distance). Vous serez entre autres responsable des frais encourus par PAGU, incluant les frais judiciaires et extrajudiciaires, pour la perception des montants (capital et intérêts) pouvant, le cas échéant, être dus par le Client dans le cadre du présent contrat.

- 3.03 Si toutefois vous n'êtes pas satisfait, vous pourrez annuler votre service sans frais dans un délai de 15 jours suivant la date de mise en service et avant 30 minutes de temps d'antenne. Pour les accessoires sans-fils, dans un délai de 15 jours suivant l'achat

4. FIN DU TERME ET RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

PAGU s'engage à transmettre au Client, entre le 90e et le 60e jour précédant la date d'expiration du contrat, un avis écrit l'informant de cette date. À l'arrivée du terme, le contrat sera reconduit automatiquement pour une durée indéterminée conformément à l'article 214.3 de la *Loi sur la Protection du Consommateur*.

Autorisation du client demandeur en vue d'effectuer des prélèvements directs de **son compte bancaire :**

J'autorise PAGU à percevoir chaque mois le montant exigible sur _____ :
Mon compte bancaire : *** joindre un spécimen de chèque et remplir la section d'autorisation ci -dessous ***
M. Mme. Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____
Ville / Province : _____ Code postal : _____
Domicile : _____ Cellulaire : _____
Travail : _____ Fax : _____
Courriel : _____
Date de prélèvement : 3^e vendredi de chaque mois

Des frais de 25,00 \$ sont applicables pour les prélèvements mensuels retournés pour provision insuffisante.

En signant ci-dessous, vous attestez que vous avez lu, compris et approuvé les modalités de la présente entente de service mobilité et vous nous autorisez à effectuer les prélèvements directement de votre compte.

SIGNÉ À _____, le _____.

SIGNATURE DU CLIENT DEMANDEUR

IMPORTANT : Dès la réception de cette présente entente, nous traiterons votre demande en priorité. Vous recevrez votre nouveau cellulaire par service de livraison rapide. Dès la réception de l'appareil, veuillez nous appeler pour effectuer l'activation de votre service mobilité.